

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

28 août 2012

SOMMAIRE

Abaca Lux S.à r.l.	102074	Avanza Alpha S.à r.l.	102085
ABI Finance & Investments S.A.	102086	Axxis Trust S.A.	102073
A.C. Consulting	102091	Axxis Trust S.A.	102073
Aerlux	102087	BAA OP	102092
Affini Asia Pacific II	102087	Bache Global Series	102093
Afinis Communications S.A.	102086	Baffin Bay S.à r.l.	102061
Agriconsult	102072	Banque Invik S.A.	102093
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ..	102087	Barclays BR Holdings S.à r.l.	102072
Alego S.A.	102092	Bart Luco S.à r.l.	102073
Algohal S.à r.l.	102092	BBGI Management HoldCo S.à r.l.	102093
Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A.	102086	B&B Invest Lux 1	102073
Allsaints Company S.A.	102086	BCLI no. 1 S.à r.l.	102065
Alpha I VC Sicar S.A.	102060	BCLI no. 2 S.à r.l.	102061
Alsina S.à r.l.	102061	Blu Bel In S.A.	102094
Altercap Lux Co-Invest S.A.	102075	BR Investments	102074
AMP Capital Investors (CIF European In- frastucture No. 3) S. à r.l.	102050	B & S	102073
AMP Capital Investors (FDF European In- frastucture No. 1) S.à r.l.	102050	BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg	102095
AMP Capital Investors (FDF European In- frastucture No. 2) S.à r.l.	102050	102093
Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l.	102061	102095
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. ..	102074	102096
Apax Edison Holdco S.à r.l.	102074	102096
Aquarius Media S.à r.l.	102094	102096
ArcelorMittal REACH OR	102085	102095
ArcelorMittal Research & Development	102075	102096
Argento S.A.	102095	102096
Art & S, Automotive Technology & Style S.A.	102094	102087
ASF II Euro Mountain	102094	102055
Asia Capital Investments S.à r.l.	102086	102091
Atlantis Investments Holding S.A.	102093	102069
Attica S.à r.l.	102094	102074

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.768.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094836/9.

(120130904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.769.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094837/9.

(120130907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.770.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094838/9.

(120131370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Locarno Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.322.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sandy Row Holdings LLC, a company incorporated under the laws of the State of Nevada, having its registered office at 5605 Riggins Court, Suite 253, Reno Nevada, 89502, USA, registered with the Nevada Secretary of State under entity number E0301522012-4, here represented by Mr Filipe CAPINHA, employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Nevada, USA on June 7th, 2012.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a "one-man limited liability company" (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The object of the Company is to invest in and exploit by licensing, sub-licensing or otherwise, patents, trademarks, copyrights, designs, models, domain names and any and all types of intellectual property, including any ancillary rights, whatsoever and such investment can be by way of acquisition, development, licensing or any other means whatsoever.

The object of the Company is also the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The company is incorporated under the name of "Locarno Technologies S.à r.l."

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at thirty-five thousand euro (EUR 35,000) represented by three thousand five hundred (3,500) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager (s) need not to be shareholder(s).

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Sandy Row Holdings LLC, prenamed.

All the three thousand five hundred (3,500) shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Graham J. WILSON, barrister, born on December 9th, 1951, in St Neots (England), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Anton BATURIN, lawyer, born on February 1st, 1979, in Ufa (Russia), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr Robert J. MADIGAN, business executive, born on January 2nd, 1964 in Toronto, Ontario (Canada), residing at 560-1027 Davie Street, Vancouver, BC, V6E 4L2 Canada.

2) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Sandy Row Holdings LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Nevada, ayant son siège social au 5605 Riggins Court, Suite 253, Reno Nevada, 89502, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Nevada Secretary State sous le numéro E0301522012-4, ici représentée par Monsieur Filipe CAPINHA, employé privé, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée au Nevada, Etats-Unis d'Amérique le 7 juin 2012.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentais demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans et d'exploiter par des licences, sous licence ou autrement, permis, marques, copyrights, designs, modèles, nom de domaines et tout autres types de propriétés intellectuelle, y compris les droits y attachés tels que ce soit et tel investissement peut être réalisé par acquisition, développement, licence ou tout autre manière.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "Locarno Technologies S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.-EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Chaque parts sociales donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique ou par résolution des associés, adoptée selon les modalités requises par les présents statuts ou, selon le cas, par la loi pour toutes modifications de statuts.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Sandy Row Holdings LLC, préqualifiée.

Toutes les trois mille cinq cents (3.500) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Graham J. WILSON, barrister, né le 9 décembre 1951, à St Neots (Angleterre), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Anton BATURIN, avocat, né le 1^{er} février 1979, à Ufa (Russie), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Monsieur Robert J. MADIGAN, business executive, né le 2 janvier 1964 à Toronto, Ontario (Canada), demeurant au 560-1027 Davie Street, Vancouver, BC, V6E 4L2 Canada.

2) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Capinha et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30513. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092671/268.

(120129186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Rose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.802.

In the year two thousand and twelve, on the second day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

SK ROSE S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166.070, represented by Ms Fanny Kindler, maître en droit, by virtue of a proxy given in Brussels (Belgium) on March 30th, 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder of ROSE HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.802 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 26th, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have been amended earlier on April 2nd, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to convert nine hundred (900) class B shares in the Company, having a par value of one euro and five cents (EUR 1.05) each (the "Class B Shares") held by SK ROSE S.a r.l., prenamed into nine hundred (900) class A shares, having a par value of one euro and five cents (EUR 1.05) each (the "Class A Shares").

Second resolution

The sole shareholder further decides to increase the Company's share capital by an amount of eight thousand four hundred euro (EUR 8,400) in order to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) up to twenty-one thousand euro (EUR 21,000) through the issuance of eight thousand (8,000) Class B Shares, having a par value of one euro and five cents (EUR 1.05) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

All the New Shares have been subscribed and fully paid up by IBA Molecular Holding SA, a company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Chemin du Cyclotron 3, B-1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, registered with the Register of Legal Entities (Nivelles) under number 0880.070.706, hereby represented by Mr Nicolas Gauzes, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brussels (Belgium), on March 30th, 2012, through the capitalization of a claim having a value equal to twenty-one million three hundred and three thousand six hundred and twenty-three euro and three cents (EUR 21,303,623.03) held by IBA Molecular Holding SA against the Company (the "Contribution").

The subscription price for the New Shares has been allocated as follows:

- eight thousand and four hundred euro (EUR 8,400) have been allocated to the share capital; and
- twenty-one million two hundred and ninety-five thousand two hundred and twenty-three euro and three cents (EUR 21,295,223.03) have been allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the above mentioned increase of capital, the new shareholder enters the meeting and participates in the voting relating to the following resolutions:

Third resolution

Following the resolutions here above, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one thousand euro (EUR 21,000) represented by:

- twelve thousand (12,000) class A shares (the "Class A Shares"), which are held by class A shareholders (the "Class A Shareholders"); and
- eight thousand (8,000) class B shares (the "Class B Shares") which are held by class B shareholders (the "Class B Shareholders").

Each of the above shares has a par value of one euro and five cents (EUR 1.05) and is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Fourth resolution

The shareholders further resolve to create a class C of managers (the "Class C Manager") and amend article 16.1 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 16.1.** The Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) be composed of eleven (11) Managers as follows (the "Board of Managers"):

- 1) four (4) Managers appointed by the General Meeting amongst the candidates proposed by the Class A Shareholders (the "A Manager");
- 2) two (2) Managers appointed by the General Meeting amongst the candidates proposed by the Class B Shareholders (the "B Managers").
- 3) the CEO, appointed as Manager by the General Meeting upon proposal by the Board of Managers.
- 4) four (4) Managers appointed by the General Meeting amongst the candidates proposed jointly by the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (the "C Managers")."

Fifth resolution

The shareholders further resolve to add a point 4) to the article 17.1 of the articles of association of the Company that shall read as follows:

"4) four (4) Managers appointed by the General Meeting amongst the candidates proposed jointly by the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (the "C Managers")."

Sixth resolution

The shareholders further resolve to amend article 21 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 21.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A Manager together with any B Manager together with any C Manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

Seventh resolution

The shareholders further resolve to amend article 22.8 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 22.8.** All resolutions of the Board of Managers shall require a quorum of at least six (6) Managers, provided that at least one (1) A Manager, at least one (1) B Manager and at least one (1) C Manager must be present. If a quorum is not present, the Managers present shall adjourn the meeting to a specified place and time at eight (8) calendar days after the original date. At least five (5) calendar days notice of the adjourned meeting shall be given by the Chairman. The adjourned meeting may decide on the matters set out in the notice of the meeting, provided that at least two Managers are present."

Eighth resolution

The shareholders further resolve to amend article 37 of the articles of association of the Company by adding the following definition after the definition "Business Day":

" "C Manager" shall have the meaning set out in article 16.1;"

Ninth resolution

The shareholders resolve to classify the existing B Managers, being Mrs Antonella Graziano and Mrs Catherine Koch, into C Managers of the Company.

Tenth resolution

The shareholders further resolve to appoint the following individuals as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Aaron Davenport, born in Iowa, USA, on 20 October 1971, residing professionally at 400 Park Avenue, Suite 810 New York, NY 10022, as A Manager;
- Paul Steven Viviano, born in Rocourt, Belgium, on 23 March 1953, residing professionally at 100 Bayview Circle, Suite 400, Newport Beach, CA 92660, as A Manager;
- Barry Siadat, born in Iran, on 10 January 1954, residing professionally at 1515 N. Federal Hwy., Suite 405, Boca Raton, FL 33432, as A Manager;
- Olivier Legrain, born in Tournai, Belgium, on 17 October 1968, residing professionally at Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-La-Neuve, Belgium, as B Manager;
- Pierre Mottet, born in Namur, Belgium, on 16 December 1961, residing professionally at Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-La-Neuve, Belgium, as B Manager;
- Renaud Albert Gaston Pierre Dehareng, born in Rocourt, Belgium, on 15 August 1973, residing professionally at 21000 Atlantic Boulevard, Suite 730 Dulles, VA 20166, as CEO;
- Véronique Nahoé, born in Rocourt, Belgium, on 7 July 1973 residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as C Manager;
- Anne-Catherine Grave, born in Comines, France, on 23 July 1974 residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as C Manager.

As a consequence of the foregoing, the board of managers will be composed as follows:

- Jamshid Mark Keynejad as A Manager;
- Aaron Davenport as A Manager;
- Paul Steven Viviano as A Manager;
- Barry Siadat as A Manager;
- Olivier Legrain as B Manager;
- Pierre Mottet as B Manager;
- Renaud Albert Gaston Pierre Dehareng as CEO;
- Véronique Nahoé as C Manager;
- Anne-Catherine Grave as C Manager;
- Catherine Koch as C Manager; and
- Antonella Graziano as C Manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand seven hundred euro (EUR 6,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SK ROSE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée après du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.070, ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bruxelles (Belgique), le 30 mars 2012.

La procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, est l'associé unique de ROSE HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.802, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 26 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 2 avril 2012 plus tôt dans la journée par un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir neuf cents (900) parts sociales de catégorie B dans le capital sociale de la Société (les «Parts de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un euro et cinq centimes (EUR 1,05.-) chacune et détenue par SK ROSE S.à r.l. susmentionnée, en neuf cents (900) parts sociales de catégorie A dans le capital sociale de la Société (les «Parts de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un euro et cinq centimes (EUR 1,05.-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit mille quatre cents euros (EUR 8.400) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600) à vingt et un mille euros (EUR 21.000), par l'émission de huit mille (8.000) Parts de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro et cinq cents (EUR 1,05.-) (chacune étant une "Nouvelle Part Sociale" et ensemble les "Nouvelles Parts Sociales").

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées IBA Molecular Holding SA, une société constituée et existant selon les lois de Belgique ayant son siège social au 3, Chemin du Cyclotron, B-1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, enregistrée auprès du Registre des Sociétés (Nivelles) sous le numéro 0880.070.706, représentés par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing-privée donnée à Bruxelles (Belgique), le 30 mars 2012, par la capitalisation d'une créance ayant une valeur de vingt et un millions trois cent trois mille six cent vingt-trois euros et trois centimes (EUR 21.303.623,03) détenue par IBA Molecular Holding SA contre la Société («l'Apport»).

Le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales a été alloué de la manière suivante:

- huit mille quatre cents euros (EUR 8.400) ont été alloués au capital social et vingt et un millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-trois euros et trois centimes (EUR 21.295.223,03) ont été alloués à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, le nouvel associé prend part à la réunion et délibère sur les points suivant de l'ordre du jour:

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt et un mille euros (EUR 21.000) représentés par:

- douze mille (12.000) parts sociales de Catégorie A (les «Parts de Catégorie A»), qui sont détenues par les associés A (les «Associés de Catégorie A»); et

- huit mille (8.000) parts sociales de Catégorie B (les «Parts de Catégorie B»), qui sont détenues par les associés B (les «Associés de Catégorie B»)

Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un euro et cinq cents (EUR 1,05) et donne droit à une voix aux délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

Les associés décident de créer la catégorie C de gérants («Catégorie C de Gérants») et en conséquence de modifier l'article 16.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 16.1.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de onze (11) gérants comme suit (le «Conseil de Gérance»):

1) quatre (4) Gérants nommés par l'Assemblée Générale parmi les candidats proposés par les Associés de Catégorie A («Gérants A»);

2) deux (2) Gérants nommés par l'Assemblée Générale parmi les candidats proposés par les Associés de Catégorie B («Gérants B»);

3) le PDG, nommé Gérant par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Gérance;

4) quatre (4) Gérants nommés par l'Assemblée Générale parmi les candidats proposés conjointement par les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B («Gérants C»).»

Cinquième résolution

Les associés décident d'ajouter le point 4 à l'article 17.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera la suivante:

«4) quatre (4) Gérants nommés par l'Assemblée Générale parmi les candidats proposés conjointement par les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B («Gérants C»).»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 21 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 21.** La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A, d'un Gérant B et d'un Gérant C et peut également être engagée par la signature d'un représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.»

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 22.8 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 22.8.** Toute résolution du Conseil de Gérance exigera un quorum d'au moins six (6) Gérants, à condition qu'au moins un (1) Gérant A, au moins un (1) Gérant B et au moins un (1) Gérant C soient présents. Si le quorum n'est pas réuni, les Gérants présents devront reporter la réunion en un lieu et date spécifiés huit (8) jours calendaires après la date initiale. Un avis de convocation devra être envoyé par le Président au moins cinq (5) jours calendaires après la réunion ajournée. Il pourra être délibéré sur les points de l'ordre du jour tels que contenus dans l'avis de convocation si au moins deux (2) Gérants sont présents.»

Huitième résolution

Les associés décident de modifier l'article 37 des statuts de la Société, en y ajoutant la définition suivante après la définition «Gérant B»:

«- «Gérant C» a la signification donnée à ce terme à l'article 16.1.;»

Neuvième résolution

Les associés décident de reclasser les Gérants B existants, étant Madame Antonella Graziano et Madame Catherine Koch, comme Gérants C de la société.

Dixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Aaron Davenport, né dans l'Illowa, Etats-Unis, le 20 octobre 1971, résidant professionnellement au 400 Park Avenue, Suite 810 New York, NY 10022, en tant que gérant A;

- Paul Viviano, né en Californie, Etats-Unis, le 23 mars 1953, résidant professionnellement au 100 Bayview Circle, Suite 400, Newport Beach, CA 92660, en tant que gérant A;

- Barry Siadat, né en Iran, le 10 janvier 1954, résidant professionnellement au 1515 N. Federal Hwy., Suite 405, Boca Raton, FL 33432, en tant que gérant A;

- Olivier Legrain, né à Tournai, Belgique, le 17 octobre 1968, résidant professionnellement au Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-La-Neuve, Belgium, en tant que gérant B;

- Pierre Mottet, né à Namur, Belgique, le 16 décembre 1961, résidant professionnellement au Chemin du Cyclotron 3, 1348 Louvain-La-Neuve, Belgium, en tant que gérant B;

- Renaud Albert Gaston Pierre Dehareng, né à Rocourt, Belgique, le 15 août 1973, résidant professionnellement au 21000 Atlantic Boulevard, Suite 730 Dulles, VA 20166, en tant que PDG;

- Véronique Nahoé, née à Rocourt, Belgique, le 7 juillet 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant C;

- Anne-Catherine Grave, née à Comines, France, le 23 July 1974, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant C.

En conséquence de la présente résolution, le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

- Jamshid Mark Keynejad, Gérant A;
- Aaron Davenport, Gérant A;
- Paul Steven Viviano, Gérant A;
- Barry Siadat, Gérant A;
- Olivier Legrain, Gérant B;
- Pierre Mottet, Gérant B;
- Renaud Albert Gaston Pierre Dehareng, PDG;
- Antonella Graziano, Gérant C;
- Catherine Koch, Gérant C;
- Véronique Nahoé, Gérant C;
- Anne-Catherine Grave, Gérant C.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kindler, N. Gauzès et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2012. LAC/2012/15517. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092920/269.

(120128568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Alpha I VC Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.122.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Alpha I VC SICAR S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012094791/12.

(120131642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.738.786,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 120.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012094792/9.
(120131889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Anton Capital Entertainment GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 161.683.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012094794/9.
(120131355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

BCLI no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2012.
Certifié conforme et sincère
Pour la Société
Manfred Zisselsberger
Gérant
Référence de publication: 2012094888/14.
(120131746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Baffin Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.214.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of June,
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Baffin Bay S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 111.214 (the Company). The Company has been incorporated on October 3, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 294 of February 9, 2006. The articles of association of the Company have been amended on December 16, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 799 of April 21, 2006.

There appeared

Kewhill Holdings Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Flemming House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the

Registry of Corporate Affairs under registration number 685314 (the Sole Shareholder), represented by Tortola Corporation Company Limited, with registered address at Flemming House, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, acting in its capacity as sole director,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 26, 2012.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), by way of the issue of eight hundred seventy-five (875) new shares of the Company having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), by way of the issue of eight hundred seventy-five (875) new shares of the Company having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to eight hundred seventy-five (875) new shares of the Company and fully pays up such shares by way of a contribution in kind consisting of a claim in an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by *inter alia* (i) the interim balance sheet of the Company as at April 30, 2012 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at April 30, 2012 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the

Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into one thousand (1,000) share quotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Baffin Bay S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 111.214 (la Société). La Société a été constituée le 3 octobre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 294 du 9 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés le 16 décembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 799 du 21 avril 2006.

A comparu

Kewhill Holdings Limited, une société limitée par actions, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 685314 (l'Associé Unique), représentée par Tortola Corporation Company Limited, ayant son siège social au Flemming House, Wickhams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, agissant en tant que administrateur unique,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à cent

mille euros (EUR 100.000.-), par l'émission de huit cent soixante-quinze (875) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par voie d'un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à cent mille euros (EUR 100.000.), par l'émission de huit cent soixante-quinze (875) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à huit cent soixante-quinze (875) parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par

(i) les comptes intérimaires de la Société au 30 avril 2012, signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 30 avril 2012 (les Comptes Intérimaires) montrent une Créance d'un montant d'au moins quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) payable par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012092329/209.

(120128671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

BCLI no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 39.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2012094887/14.

(120131747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Cyrine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.302.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sofiane HAJ TAIEB, né le 11 décembre 1970 à Sfax (Tunisie), demeurant 5-7 rue Georges Berger, F-75017 Paris

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CYRINE (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à soixante quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (EUR 750,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012

Souscription - Libération

Monsieur Sofiane HAJ TAIEB, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de soixante quinze mille euros (EUR 75.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le notaire a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Renaud LEONARD, né le 08 novembre 1979 à Bastogne, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2012. Relation: LAC/2012/32619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande. -

Luxembourg, le vingt-quatre juillet de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012092412/210.

(120128728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Vemork Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 170.334.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le seize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société RADILLON INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à Swiss Bank Building, 2nd Floor, East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 12 juillet 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VEMORK ENGINEERING S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 juillet 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion;

- la vente de tout actif de la société.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 16 octobre à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 30 juin 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. LAC/2012/34032. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092205/155.

(120129527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Agriconsult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012094814/12.

(120131956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Barclays BR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 43.338,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2012094874/14.

(120131752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Bart Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.898.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bart Luco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012094875/11.

(120130985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094866/9.

(120131380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Axxis Trust S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.609.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094867/9.

(120131381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

B & S, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.421.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012094869/11.

(120131011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

B&B Invest Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.208.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012094870/10.

(120131037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**BR Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. Gers Investments).**

Capital social: USD 174.375,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2012094900/14.

(120131751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

wwholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.941.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012094781/10.

(120131449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Abaca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Abaca Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012094785/11.

(120130915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON Services Luxembourg & CO S.C.A.

Référence de publication: 2012094796/10.

(120131457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Apax Edison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094797/9.

(120130833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

ArcelorMittal Research & Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094798/9.

(120130884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Altercap Lux Co-Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.237.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of July.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of ALTERCAP LUX CO-INVEST S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 162.237, incorporated pursuant to a deed dated 7 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2283 of 27 September 2011.

The Meeting was chaired by Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Thomas Livolsi, juriste, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Thomas Livolsi, juriste, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders represented at the present Meeting (the "Current Shareholders"), their proxyholders and the number of shares held by such Current Shareholders are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxyholders, the members of the Bureau and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that, out of the twenty-seven thousand seven hundred sixty-three (27,763) Compartment 1 Shares (as defined in the articles of association of the Company; the "Articles") in issue, all the Compartment 1 Shares are represented at the Meeting so that the entire issued share capital and shareholders of the Company are represented at the present Meeting; the Current Shareholders declare having had full knowledge of its agenda and waive any applicable convening formalities to the present Meeting.

III. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items on the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To recompose and increase the issued share capital of the Company by:

(i) changing the currency of the Company's share capital from Pounds Sterling to Euro and converting the issued share capital into Euro at the exchange rate published by the European Central Bank on 5 July 2012 being one Pound Sterling for zero point seven nine eight four Euro so that the share capital amounts to thirty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 34,773); and

(ii) amending the par value of each Compartment 1 Share from one Pound Sterling (GBP 1) to one Euro (EUR 1) and reclassifying the twenty seven thousand seven hundred and sixty three (27,763) Compartment 1 Shares of a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each into thirty-four thousand seven hundred seventy-three (34,773) Compartment 1 Shares of a par value of one Euro (EUR 1) each; allocation of the balance of the currency conversion amount to the share premium account of Compartment 1.

2. To amend article 6 of the Articles as follows:

" **Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers and whether any shares have been issued in respect of a particular compartment. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Shares issued by the Company may be issued (i) in respect of specific compartments created from time to time by the Board or (ii) in respect of specific risks assumed by the Company independently for the value or the return of the Company or its compartments. The rights attached thereto are laid down under Article 28.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. No shares will be redeemed by the Company before expiration of at least 6 months from the date of their subscription or acquisition."

3. To amend article 10 paragraph 2 of the Articles as follows:

"The voting right attached to shares which do not have an equal value is proportionate to the portion of the share capital represented by such shares."

4. To amend article 20 paragraph 2 of the Articles as follows:

"Subject to the specific provisions detailed in Article 28, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy. The dividends may be paid in Pounds Sterling, in Euros or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915. Any shares issued in respect of a specific compartment, shall receive proceeds in accordance with the terms set out in Article 28."

5. To amend article 21 of the Articles as follows:

" **Art. 21.** Priority of payments. In respect of the whole or part of any proceeds received in respect of any assets allocated to a compartment of the Company at any time, any duly authorised party shall on behalf of the Company, apply such proceeds on each agreed payment date and in the order of priority specified in Article 28 for each given compartment as the case may be, following apportionment thereof in accordance with Article 20 above, out of funds legally available there-fore."

6. To amend article 28 of the Articles as follows:

" **Art. 28. Compartments.**

28.1. Definitions.

Under the present Article 28:

Compartment 1	means the compartment created by the Board in connection with the issuance of the Compartment 1 Notes and the Compartment 1 Shares.
Compartment 2	means the compartment to be created by the Board in connection with the issuance of the Compartment 2 Notes and the Compartment 2 Shares.
Compartment 3	means the compartment to be created by the Board in connection with the issuance of the Compartment 3 Notes and the Compartment 3 Shares.
Compartment 1 Notes	means the GBP 2,900,000 Unsecured Notes due July 2021 issued by Compartment 1.
Compartment 2 Notes	means the EUR 8,300,000 Unsecured Notes due July 2022 issued by Compartment 2.
Compartment 3 Notes	means the EUR 3,000,000 Unsecured Notes due July 2022 issued by Compartment 3.
Compartment 1 Shareholders	means the holders of Compartment 1 Shares.
Compartment 2 Shareholders	means the holders of Compartment 2 Shares.
Compartment 3 Shareholders	means the holders of Compartment 3 Shares.
Compartment 1 Shares	means (i) the twenty seven thousand seven hundred and sixty three (27,763) shares in registered form issued on 7 July 2011 at a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each issued in respect of Compartment 1 (being equivalent to thirty-four thousand seven hundred seventy-three (34,773) shares of a par value of one Euro (EUR 1) each on 5 July 2012) and (ii) any other shares issued by the Company in respect of Compartment 1, and designated as such in the register of shareholders of the Company.
Compartment 2 Shares	means (i) the eighty thousand (80,000) shares in registered form issued on 5 July 2012 at a par value of one Euro (EUR 1) each issued in respect of Compartment 2 and (ii) any other shares issued by the Company in respect of Compartment 2, and designated as such in the register of shareholders of the Company.
Compartment 3 Shares	means (i) the ten thousand (10,000) shares in registered form issued on 5 July 2012 at a par value of one Euro (EUR 1) each issued in respect of Compartment 3 and (ii) any other shares issued by the Company in respect of Compartment 3, and designated as such in the register of shareholders of the Company.

28.2. Priority of Payments.

For proceeds with respect to Compartment 1, the annual General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute these proceeds to the Compartment 1 Shareholders in accordance with the conditions of the Compartment 1 Notes, as amended from time to time.

For proceeds with respect to Compartment 2, the annual General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute these proceeds to the Compartment 2 Shareholders in accordance with the conditions of the Compartment 2 Notes, as amended from time to time.

For proceeds with respect to Compartment 3, the annual General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute these proceeds to the Compartment 3 Shareholders in accordance with the conditions of the Compartment 3 Notes, as amended from time to time.

28.3. Application of proceeds.

Proceeds will be applied to the Compartment 1 Shares in accordance with the conditions of the Compartment 1 Notes, as amended from time to time, provided that such amounts shall be paid to the Compartment 1 Shareholders on a pro rata and pari passu basis as liquidation proceeds, dividends or otherwise.

Proceeds will be applied to the Compartment 2 Shares in accordance with the conditions of the Compartment 2 Notes, as amended from time to time, provided that such amounts shall be paid to the Compartment 2 Shareholders on a pro rata and pari passu basis as liquidation proceeds, dividends or otherwise.

Proceeds will be applied to the Compartment 3 Shares in accordance with the conditions of the Compartment 3 Notes, as amended from time to time, provided that such amounts shall be paid to the Compartment 3 Shareholders on a pro rata and pari passu basis as liquidation proceeds, dividends or otherwise.

28.4. Allocation of assets.

Subject to the conditions of the Compartment 1 Notes, the assets of Compartment 1 shall be allocated to the Compartment 1 Shareholders and the Compartment 1 Shareholders shall not have access or recourse to any other assets of the Company or any other compartment thereof.

Subject to the conditions of the Compartment 2 Notes, the assets of Compartment 2 shall be allocated to the Compartment 2 Shareholders and the Compartment 2 Shareholders shall not have access or recourse to any other assets of the Company or any other compartment thereof.

Subject to the conditions of the Compartment 3 Notes, the assets of Compartment 3 shall be allocated to the Compartment 3 Shareholders and the Compartment 3 Shareholders shall not have access or recourse to any other assets of the Company or any other compartment thereof."

7. To increase the issued share capital of the Company from thirty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 34,773) to one hundred twenty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 124,773) by the issue of eighty thousand (80,000) shares issued in respect of Compartment 2 of a par value of one Euro (EUR 1) each and ten thousand (10,000) shares issued in respect of Compartment 3 of a par value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares"), for a total subscription price of ninety thousand Euro (EUR 90,000) (the "Subscription Price").

8. Waiver of any pre-emptive or preferential subscription rights and subscription to the New Shares by the following persons and in the proportions set out in the table below:

Subscribers	Compartment 2 Shares		Compartment 3 Shares	
	Number of shares	Subscription Price	Number of shares	Subscription Price
LBO France Gestion SAS	40,000	EUR 40,000	5,000	EUR 5,000
SEXTANT PATRIMOINE S.à R.L.	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
Jaime Prieto	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
FINANCIERE DE LA CONCHEE S.à R.L.	10,000	EUR 10,000	1,250	EUR 1,250

9. Full payment of the contributions in cash and their allocation to the share capital of the Company so that the issued share capital of the Company amounts to one hundred twenty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 124,773).

10. Consequential amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles so as to reflect the above share capital increase.

After having considered the above, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to reconstitute and increase the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital from Pounds Sterling to Euro and converting the issued share capital into Euro at the exchange rate published by the European Central Bank as on 5 July 2012 being one Pound Sterling for zero point seven nine eight four Euro so that the share capital amounts to thirty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 34,773).

The Meeting unanimously resolved to amend the par value of each Compartment 1 Share from one Pound Sterling (GBP 1) to one Euro (EUR 1) and to reclassify the twenty seven thousand seven hundred and sixty three (27,763) Compartment 1 Shares of a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each into thirty-four thousand seven hundred seventy-

three (34,773) Compartment 1 Shares of a par value of one Euro (EUR 1) each, the balance of twenty-nine Euro cents (EUR 0.29) being allocated to the share premium account of Compartment 1 (as defined in the Articles).

The Meeting expressly acknowledged that the board of directors may set an accounting currency different from Euro at the level of any compartment created from time to time.

Second resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 6 of the Articles as set out in the agenda.

Third resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 10 paragraph 2 of the Articles as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 20 paragraph 2 of the Articles as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 21 of the Articles as set out in the agenda.

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 28 of the Articles as follows:

" Art. 28. Compartments.

28.1. Definitions.

Under the present Article 28:

Compartment 1	means the compartment created by the Board in connection with the issuance of the Compartment 1 Notes and the Compartment 1 Shares.
Compartment 2	means the compartment to be created by the Board in connection with the issuance of the Compartment 2 Notes and the Compartment 2 Shares.
Compartment 3	means the compartment to be created by the Board in connection with the issuance of the Compartment 3 Notes and the Compartment 3 Shares.
Compartment 1 Notes	means the GBP 2,900,000 Unsecured Notes due July 2021 issued by Compartment 1.
Compartment 2 Notes	means the EUR 8,300,000 Unsecured Notes due September 2022 issued by Compartment 2.
Compartment 3 Notes	means the EUR 3,100,000 Unsecured Notes due September 2022 issued by Compartment 3.
Compartment 1 Shareholders	means the holders of Compartment 1 Shares.
Compartment 2 Shareholders	means the holders of Compartment 2 Shares.
Compartment 3 Shareholders	means the holders of Compartment 3 Shares.
Compartment 1 Shares	means (i) the twenty seven thousand seven hundred and sixty three (27,763) shares in registered form issued on 7 July 2011 at a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each issued in respect of Compartment 1 (being equivalent to thirty-four thousand seven hundred seventy-three (34,773) shares of a part value of one Euro (EUR 1) each on 5 July 2012) and (ii) any other shares issued by the Company in respect of Compartment 1, and designated as such in the register of shareholders of the Company.
Compartment 2 Shares	means (i) the eighty thousand (80,000) shares in registered form issued on 11 July 2012 at a par value of one Euro (EUR 1) each issued in respect of Compartment 2 and (ii) any other shares issued by the Company in respect of Compartment 2, and designated as such in the register of shareholders of the Company.
Compartment 3 Shares	means (i) the ten thousand (10,000) shares in registered form issued on 11 July 2012 at a par value of one Euro (EUR 1) each issued in respect of Compartment 3 and (ii) any other shares issued by the Company in respect of Compartment 3, and designated as such in the register of shareholders of the Company.

28.2. Priority of Payments.

For proceeds with respect to Compartment 1, the annual General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute these proceeds to the Compartment 1 Shareholders in accordance with the conditions of the Compartment 1 Notes, as amended from time to time.

For proceeds with respect to Compartment 2, the annual General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute these proceeds to the Compartment 2 Shareholders in accordance with the conditions of the Compartment 2 Notes, as amended from time to time.

For proceeds with respect to Compartment 3, the annual General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute these proceeds to the Compartment 3 Shareholders in accordance with the conditions of the Compartment 3 Notes, as amended from time to time.

28.3. Application of proceeds.

Proceeds will be applied to the Compartment 1 Shares in accordance with the conditions of the Compartment 1 Notes, as amended from time to time, provided that such amounts shall be paid to the Compartment 1 Shareholders on a pro rata and pari passu basis as liquidation proceeds, dividends or otherwise.

Proceeds will be applied to the Compartment 2 Shares in accordance with the conditions of the Compartment 2 Notes, as amended from time to time, provided that such amounts shall be paid to the Compartment 2 Shareholders on a pro rata and pari passu basis as liquidation proceeds, dividends or otherwise.

Proceeds will be applied to the Compartment 3 Shares in accordance with the conditions of the Compartment 3 Notes, as amended from time to time, provided that such amounts shall be paid to the Compartment 3 Shareholders on a pro rata and pari passu basis as liquidation proceeds, dividends or otherwise.

28.4. Allocation of assets.

Subject to the conditions of the Compartment 1 Notes, the assets of Compartment 1 shall be allocated to the Compartment 1 Shareholders and the Compartment 1 Shareholders shall not have access or recourse to any other assets of the Company or any other compartment thereof.

Subject to the conditions of the Compartment 2 Notes, the assets of Compartment 2 shall be allocated to the Compartment 2 Shareholders and the Compartment 2 Shareholders shall not have access or recourse to any other assets of the Company or any other compartment thereof.

Subject to the conditions of the Compartment 3 Notes, the assets of Compartment 3 shall be allocated to the Compartment 3 Shareholders and the Compartment 3 Shareholders shall not have access or recourse to any other assets of the Company or any other compartment thereof."

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company as from its current amount of thirty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 34,773) to one hundred twenty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 124,773) by the issue of eighty thousand (80,000) shares issued in respect of Compartment 2 of a par value of one Euro (EUR 1) each and ten thousand (10,000) shares issued in respect of Compartment 3 of a par value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares"), for a total subscription price of ninety thousand Euro (EUR 90,000) (the "Subscription Price").

Thereupon, the New Shares have been subscribed by:

- LBO France Gestion SAS, a société par actions simplifiée, with registered office at 148 rue de l'Université 75007, Paris, France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Paris under the number 418 354 502;
- SEXTANT PATRIMOINE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 168.358;
- Jaime Prieto, born in Madrid, Spain, on 2 June 1976, with professional address at 201 Bishopsgate, London EC2M 3 AF, United Kingdom; and
- FINANCIERE DE LA CONCHEE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 168.459,

who have been agreed by the Current Shareholders as new shareholders of the Company (the "New Shareholders"), the Current Shareholders waiving their rights to any applicable pre-emptive or preferential subscription rights to the New Shares.

The following persons have subscribed to the New Shares in the proportions set out below:

Subscribers	Compartment 2 Shares		Compartment 3 Shares	
	Number of shares	Subscription Price	Number of shares	Subscription Price
LBO France Gestion SAS	40,000	EUR 40,000	5,000	EUR 5,000
SEXTANT PATRIMOINE S.à R.L.	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
Jaime Prieto	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
FINANCIERE DE LA CONCHEE S.à R.L.	10,000	EUR 10,000	1,250	EUR 1,250

The Subscription Price has been fully paid up by way of contributions in cash of an amount of eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) for the shares issued in respect of Compartment 2 and of an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) for the shares issued in respect of Compartment 3.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

As a result of the above, the Meeting unanimously resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles so as to read as follows:

"The subscribed share capital is set at one hundred twenty-four thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 124,773) represented by:

- thirty-four thousand seven hundred seventy-three (34,773) shares in registered form issued in respect of Compartment 1;
- eighty thousand (80,000) shares in registered form issued in respect of Compartment 2; and
- ten thousand (10,000) shares in registered form issued in respect of Compartment 3."

There being nothing further items on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes to the members of the Bureau and the proxyholders appearing, known to the undersigned notary by names, surnames, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de ALTERCAP LUX CO-INVEST S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.237, constituée par acte du 7 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2283 du 27 septembre 2011.

L'Assemblée était présidée par Paul Florin, avocat, résidant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné en tant que secrétaire Thomas Livolsi, juriste, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en tant que scrutateur Thomas Livolsi, juriste, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée (le «Bureau») ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée (les «Actionnaires Actuels»), leurs mandataires, et le nombre d'actions détenues par ces Actionnaires Actuels figurent sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire soussigné, restera annexée à cet acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de la liste de présence, que sur les vingt-sept mille sept cent soixante-trois (27.763) Actions du Compartiment 1 émises, toutes les actions du Compartiment 1 (telles que définies dans les statuts de la Société; les «Statuts») sont représentées à l'Assemblée de sorte que la totalité du capital social émis et les actionnaires de la Société sont représentés à la présente Assemblée; les Actionnaires Actuels déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour et renoncent à toutes formalités de convocation applicables à la présente Assemblée.

III. En conséquence de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Recomposer et augmenter le capital social émis de la Société en:

(i) changeant la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling en Euro et conversion du capital émis de la Société en Euro au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 5 juillet 2012 étant une Livre Sterling pour zéro virgule sept neuf huit quatre Euro de sorte que le capital social s'élève à trente-quatre mille sept cent soixante-treize Euro (EUR 34.773); et

(ii) modifiant la valeur nominale de chaque Action du Compartiment 1 de une Livre Sterling (GBP 1) à un Euro (EUR 1) et en reclassant les vingt-sept mille sept cent soixante-trois (27.763) Actions du Compartiment 1 d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune en trente-quatre mille sept cent soixante-treize (34.773) Actions du Compartiment 1 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; allocation du solde du montant de la conversion de devise au compte de prime d'émission du Compartiment 1.

2. Modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de l'/des actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts ainsi que si les actions ont été émises à l'égard d'un compartiment particulier. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre. Les actions émises par la Société peuvent être émises (i) à l'égard de compartiments spécifiques créés de temps à autre par le Conseil d'Administration ou (ii) à l'égard de risques spécifiques assumées par la Société indépendamment de la valeur ou du rendement de la Société ou de ses compartiments. Les droits qui y sont attachés sont établis conformément à l'Article 28.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. Aucune action ne sera rachetée par la Société avant l'expiration d'au moins 6 mois à compter de la date de leur souscription ou acquisition.»

3. Modifier l'article 10 paragraphe 2 des Statuts comme suit:

«Le droit de vote attaché aux actions de valeur inégale est proportionnel à la quotité du capital que représentent ces actions.»

4. Modifier l'article 20 paragraphe 2 des Statuts comme suit:

«Sous réserve des dispositions spécifiques détaillées à l'article 28, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider seule de payer des dividendes de temps à autre, en fonction de ce qu'elle estime, à sa discrétion, servir au mieux à l'objet et la politique de la Société. Les dividendes peuvent être payés en Livres Sterling, en Euro ou dans toute autre devise choisie par le Conseil et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915. Toutes actions émises à l'égard d'un compartiment spécifique recevront des fonds conformément aux termes indiqués à l'article 28.»

5. Modifier l'article 21 des Statuts comme suit:

« **Art. 21. La priorité de paiements.** En considération de tout ou partie des produits reçus en considération de tous actifs affectés à un compartiment de la Société à tout moment, toute partie dûment autorisée appliquera pour le compte de la Société à chaque date de paiement convenue et conformément à l'ordre de priorité précisé à l'article 28 pour chaque compartiment selon le cas suite à la répartition de celui-ci conformément à l'article 20 ci-dessous des fonds légalement disponibles à cette fin.»

6. Modifier l'article 28 des Statuts comme suit:

« **Art. 28. Compartiments.**

28.1. Définitions.

Sous le présent Article 28:

Actionnaires du Compartiment 1 signifie les détenteurs des Actions du Compartiment 1.

Actionnaires du Compartiment 2 signifie les détenteurs des Actions du Compartiment 2.

Actionnaires du Compartiment 3 signifie les détenteurs des Actions du Compartiment 3.

Actions du Compartiment 1 signifie (i) les vingt-sept mille sept cent soixante-trois (27.763) actions sous forme nominative émises le 7 juillet 2011, d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, émises à l'égard du Compartiment 1 (étant équivalente à trente-quatre mille sept cent soixante-treize (34.773) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, le 5 juillet 2012) et (ii) toutes autres actions émises par la Société à l'égard du Compartiment 1, et désignées en tant que telles dans le registre des actionnaires de la Société.

Actions du Compartiment 2 signifie (i) les quatre-vingt mille (80.000) actions sous forme nominative émises le 5 juillet 2012, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, émises à l'égard du Compartiment 2 et (ii) toutes autres actions émises par la Société à l'égard du Compartiment 2, et désignées en tant que telles dans le registre des actionnaires de la Société.

Actions du Compartiment 3 signifie (i) les dix mille (10.000) actions sous forme nominative émises le 5 juillet 2012, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, émises à l'égard du Compartiment 3 et (ii) toutes autres actions émises par la Société à l'égard du Compartiment 3, et désignées en tant que telles dans le registre des actionnaires de la Société.

Compartiment 1 signifie le compartiment créé par le Conseil d'Administration en relation avec l'émission des Obligations du Compartiment 1 et des Actions du Compartiment 1.

Compartiment 2 signifie le compartiment créé par le Conseil d'Administration en relation avec l'émission des Obligations du Compartiment 2 et des Actions du Compartiment 2.

Compartiment 3 signifie le compartiment créé par le Conseil d'Administration en relation avec l'émission des Obligations du Compartiment 3 et des Actions du Compartiment 3.

Obligations du Compartiment 1 signifie les GBP 2.900.000 Obligations Non-Garanties remboursables en juillet 2021 émises par le Compartiment 1.

Obligations du Compartiment 2 signifie les EUR 8.300.000 Obligations Non-Garanties remboursables en juillet 2022 émises par le Compartiment 2.

Obligations du Compartiment 3 signifie les EUR 3.000.000 Obligations Non-Garanties remboursables en juillet 2022 émises par le Compartiment 3.

28.2. Priorité de paiements

Concernant les fonds liés au Compartiment 1, l'Assemblée Générale annuelle sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer ces fonds aux Actionnaires du Compartiment 1 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 1 telles que modifiées de temps à autre.

Concernant les fonds liés au Compartiment 2, l'Assemblée Générale annuelle sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer ces fonds aux Actionnaires du Compartiment 2 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 2 telles que modifiées de temps à autre.

Concernant les fonds liés au Compartiment 3, l'Assemblée Générale annuelle sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer ces fonds aux Actionnaires du Compartiment 3 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 3 telles que modifiées de temps à autre.

28.3. Application des fonds

Les fonds seront affectés aux Actions du Compartiment 1 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 1, telles que modifiées en temps à autre, à condition que de tels montants sont payés aux Actionnaires du Compartiment 1 au pro rata et pari passu en tant que produits de liquidation, dividendes ou autrement.

Les fonds seront affectés aux Actions du Compartiment 2 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 2, telles que modifiées en temps à autre, à condition que de tels montants sont payés aux Actionnaires du Compartiment 2 au pro rata et pari passu en tant que produits de liquidation, dividendes ou autrement.

Les fonds seront affectés aux Actions du Compartiment 3 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 3, telles que modifiées en temps à autre, à condition que de tels montants sont payés aux Actionnaires du Compartiment 3 au pro rata et pari passu en tant que produits de liquidation, dividendes ou autrement.

28.4. Affectation des actifs

Sous réserve des conditions des Obligations du Compartiment 1, les actifs de Compartiment 1 seront affectés aux Actionnaires du

Compartiment 1 et les Actionnaires du Compartiment 1 n'auront aucun droit à ou de recours contre les actifs de la Société ou ceux des autres compartiments de celle-ci.

Sous réserve des conditions des Obligations du Compartiment 2, les actifs de Compartiment 2 seront affectés aux Actionnaires du Compartiment 2 et les Actionnaires du Compartiment 2 n'auront aucun droit à ou de recours contre les actifs de la Société ou ceux des autres compartiments de celle-ci.

Sous réserve des conditions des Obligations du Compartiment 3, les actifs de Compartiment 3 seront affectés aux Actionnaires du

Compartiment 3 et les Actionnaires du Compartiment 3 n'auront aucun droit à ou de recours contre les actifs de la Société ou ceux des autres compartiments de celle-ci.»

7. D'augmenter le capital social émis de la Société de trente-quatre mille sept cent soixante-treize euros (EUR 34.773) à cent vingt-quatre mille sept cent soixante-treize euros (EUR 124.773) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions émises à l'égard du Compartiment 2 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et dix mille (10.000) actions émises à l'égard du Compartiment 3 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Actions»), pour un prix total de souscription de quatre-vingt dix mille Euro (EUR 90.000) (le "Prix de Souscription").

8. Renonciation à tous les droits de préemption ou préférentiels de souscription et souscription aux Nouvelles Actions par les personnes suivantes et dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Actions du Compartiment 2		Actions du Compartiment 3	
	Nombre d'actions	Prix de souscription	Nombre d'actions	Prix de souscription
LBO France Gestion SAS	40,000	EUR 40,000	5,000	EUR 5,000
SEXTANT PATRIMOINE S.à R.L.	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
Jaime Prieto	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
FINANCIÈRE DE LA CONCHEE S.à R.L.	10,000	EUR 10,000	1,250	EUR 1,250

9. Paiement intégral des contributions en espèces et leur affectation au capital social de la Société de sorte que le capital social émis de la Société s'élève à cent vingt-quatre mille sept cent soixante-treize euros (EUR 124.773).

10. Modification corrélative de l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

Après avoir examiné ce qui précède, l'Assemblée a unanimement décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée a unanimement décidé de recomposer et d'augmenter le capital social émis de la Société en changeant la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling en Euro et en décidant la conversion du capital émis de la Société en Euro au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 5 juillet 2012 étant une Livre Sterling pour zéro virgule sept neuf huit quatre Euro de sorte que le capital social s'élève à trente-quatre mille sept cent soixante-treize Euro (EUR 34.773).

L'Assemblée a unanimement décidé de modifier la valeur nominale de chaque Action du Compartiment 1 d'une Livre Sterling (GBP 1) à un Euro (EUR 1) et en reclassant les vingt-sept mille sept cent soixante-trois (27.763) Actions du Compartiment 1 d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune en trente-quatre mille sept cent soixante-treize (34.773) Actions du Compartiment 1 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, le solde étant alloué au compte de prime d'émission du Compartiment 1 (tel que définis dans les Statuts).

L'Assemblée a expressément pris connaissance du fait que le conseil d'administration peut fixer une devise de comptabilité autre que l'Euro au niveau d'un compartiment créé de temps à autre.

Deuxième résolution

L'Assemblée a unanimement décidé de modifier l'article 6 des Statuts tel qu'établi dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Assemblée a unanimement décidé de modifier l'article 10 paragraphe 2 des Statuts tel qu'établi dans l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée a unanimement décidé de modifier l'article 20 paragraphe 2 des Statuts tel qu'établi dans l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée a unanimement décidé de modifier l'article 21 des Statuts tel qu'établi dans l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'Assemblée a unanimement décidé de modifier l'article 28 des Statuts comme suit:

« **Art. 28. Compartiments.**

28.1. Définitions.

Sous le présent Article 28:

Actionnaires du Compartiment 1 signifie les détenteurs des Actions du Compartiment 1.

Actionnaires du Compartiment 2 signifie les détenteurs des Actions du Compartiment 2.

Actionnaires du Compartiment 3 signifie les détenteurs des Actions du Compartiment 3.

Actions du Compartiment 1 signifie (i) les vingt-sept mille sept cent soixante-trois (27.763) actions sous forme nominative émises le 7 juillet 2011, d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, émises à l'égard du Compartiment 1 (étant équivalente à trente-quatre mille sept cent soixante-treize (34.773) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, le 5 juillet 2012) et (ii) toutes autres actions émises par la Société à l'égard du Compartiment 1, et désignées en tant que telles dans le registre des actionnaires de la Société.

Actions du Compartiment 2 signifie (i) les quatre-vingt mille (80.000) actions sous forme nominative émises le 11 juillet 2012, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, émises à l'égard du Compartiment 2 et (ii) toutes autres actions émises par la Société à l'égard du Compartiment 2, et désignées en tant que telles dans le registre des actionnaires de la Société.

Actions du Compartiment 3 signifie (i) les dix mille (10.000) actions sous forme nominative émises le 11 juillet 2012, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, émises à l'égard du Compartiment 3 et (ii) toutes autres actions émises par la Société à l'égard du Compartiment 3, et désignées en tant que telles dans le registre des actionnaires de la Société.

Compartiment 1 signifie le compartiment créé par le Conseil d'Administration en relation avec l'émission des Obligations du Compartiment 1 et des Actions du Compartiment 1.

Compartiment 2 signifie le compartiment créé par le Conseil d'Administration en relation avec l'émission des Obligations du Compartiment 2 et des Actions du Compartiment 2.

Compartiment 3 signifie le compartiment créé par le Conseil d'Administration en relation avec l'émission des Obligations du Compartiment 3 et des Actions du Compartiment 3.

Obligations du Compartiment 1 signifie les GBP 2.900.000 Obligations Non-Garanties remboursables en juillet 2021 émises par le Compartiment 1.

Obligations du Compartiment 2 signifie les EUR 8.300.000 Obligations Non-Garanties remboursables en septembre 2022 émises par le Compartiment 2.

Obligations du Compartiment 3 signifie les EUR 3.100.000 Obligations Non-Garanties remboursables en septembre 2022 émises par le Compartiment 3.

28.2. Priorité de paiements

Concernant les fonds liés au Compartiment 1, l'Assemblée Générale annuelle sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer ces fonds aux Actionnaires du Compartiment 1 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 1 telles que modifiées de temps à autre.

Concernant les fonds liés au Compartiment 2, l'Assemblée Générale annuelle sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer ces fonds aux Actionnaires du Compartiment 2 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 2 telles que modifiées de temps à autre.

Concernant les fonds liés au Compartiment 3, l'Assemblée Générale annuelle sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer ces fonds aux Actionnaires du Compartiment 3 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 3 telles que modifiées de temps à autre.

28.3. Application des fonds

Les fonds seront affectés aux Actions du Compartiment 1 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 1, telles que modifiées en temps à autre, à condition que de tels montants sont payés aux Actionnaires du Compartiment 1 au pro rata et pari passu en tant que produits de liquidation, dividendes ou autrement.

Les fonds seront affectés aux Actions du Compartiment 2 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 2, telles que modifiées en temps à autre, à condition que de tels montants sont payés aux Actionnaires du Compartiment 2 au pro rata et pari passu en tant que produits de liquidation, dividendes ou autrement.

Les fonds seront affectés aux Actions du Compartiment 3 en conformité avec les conditions des Obligations du Compartiment 3, telles que modifiées en temps à autre, à condition que de tels montants sont payés aux Actionnaires du Compartiment 3 au pro rata et pari passu en tant que produits de liquidation, dividendes ou autrement.

28.4. Affectation des actifs

Sous réserve des conditions des Obligations du Compartiment 1, les actifs de Compartiment 1 seront affectés aux Actionnaires du Compartiment 1 et les Actionnaires du Compartiment 1 n'auront aucun droit à ou de recours contre les actifs de la Société ou ceux des autres compartiments de celle-ci.

Sous réserve des conditions des Obligations du Compartiment 2, les actifs de Compartiment 2 seront affectés aux Actionnaires du Compartiment 2 et les Actionnaires du Compartiment 2 n'auront aucun droit à ou de recours contre les actifs de la Société ou ceux des autres compartiments de celle-ci.

Sous réserve des conditions des Obligations du Compartiment 3, les actifs de Compartiment 3 seront affectés aux Actionnaires du Compartiment 3 et les Actionnaires du Compartiment 3 n'auront aucun droit à ou de recours contre les actifs de la Société ou ceux des autres compartiments de celle-ci.»

Septième résolution

L'Assemblée a unanimement décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-quatre mille sept cent soixante-treize Euro (EUR 34.773) à cent vingt-quatre mille sept cent soixante-treize Euro (EUR 124.773) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions émises à l'égard de Compartiment 2 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et dix mille (10.000) actions émises à l'égard du Compartiment 3 d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Actions»), pour un prix total de souscription de quatre-vingt dix mille Euro (EUR 90.000) (le "Prix de Souscription").

Sur ce, les Nouvelles actions ont été souscrites par:

- LBO France Gestion SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 148 rue de l'Université 75007, Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 354 502;

- SEXTANT PATRIMOINE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.358;

- Jaime Prieto, né à Madrid, Espagne, le 2 juin 1976, résidant professionnellement au 201 Bishopsgate, London EC2M 3 AF, Royaume Uni; et

- FINANCIÈRE DE LA CONCHÉE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.459,

qui ont été convenus par les Actionnaires Actuels comme nouveaux actionnaires de la Société (le «Nouveaux Actionnaires»), les Actionnaires Actuels renonçant à tous les droits de préemption ou leurs droits préférentiels de souscription applicables aux Nouvelles Actions.

Les personnes suivantes ont souscrit aux Actions Nouvelles dans les proportions indiquées ci-dessous:

Souscripteurs	Actions du Compartiment 2		Actions du Compartiment 3	
	Nombre d'actions	Prix de souscription	Nombre d'actions	Prix de souscription
LBO France Gestion SAS	40,000	EUR 40,000	5,000	EUR 5,000
SEXTANT PATRIMOINE S.à R.L.	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
Jaime Prieto	15,000	EUR 15,000	1,875	EUR 1,875
FINANCIÈRE DE LA CONCHÉE S.à R.L.	10,000	EUR 10,000	1,250	EUR 1,250

Le Prix de Souscription a été entièrement libéré par l'intermédiaire des apports en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,-) pour les actions émises à l'égard de Compartiment 2 et d'un montant de dix mille Euros (EUR 10.000,-) pour les actions émises à l'égard de Compartiment 3.

La preuve du paiement du Prix de Souscription a été démontrée au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de manière à se lire comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-quatre mille sept cent soixante-treize euros (EUR 124.773) représenté par:

- trente-quatre mille sept cent soixante-treize (34.773) actions sous forme nominative émises à l'égard du Compartiment 1;
- quatre-vingt mille (80.000) actions sous forme nominative émises à l'égard du Compartiment 2; et
- dix mille (10.000) actions sous forme nominative émises à l'égard du Compartiment 3.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés et décidés, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ont été estimés à mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît que, à la demande de la partie aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal aux membres du Bureau et aux mandataires comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Florin, T. Livolsi, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8466. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092296/590.

(120128530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

ArcelorMittal REACH OR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094799/9.

(120131185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Avanza Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.663.303,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094804/10.

(120131109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

ABI Finance & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012094808/10.

(120130980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Asia Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.393.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012094802/11.

(120131961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allsaints Company S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012094790/11.

(120130974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.746.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012094789/10.

(120130951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la société
 Un mandataire

Référence de publication: 2012094787/12.

(120131531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012094788/11.

(120131731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Aerlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094809/9.

(120131039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFFINI ASIA PACIFIC II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012094810/11.

(120131525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.840.519,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.652.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned,

there appeared:

PALA INVESTMENTS HOLDINGS LTD, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey having its registered office at 12 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT, and registered with Jersey Financial Services Commission in Jersey, under number 94738,

here represented by Ms. Nathalie Sendegeya, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of notary Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 17th July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2065 of 26 August 2008 and registered with the Register

de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140.652 and whose articles of association have been amended for the last time on 20 April 2012 by deed of Me Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial number 1347 of 31 May 2012.

The appearing party, represented as above stated, has declared and requested the undersigned notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the sixteen million eight hundred fourteen thousand two hundred eighty-nine (16,814,289) shares of class A, twenty-five thousand (25,000) shares of category X, twenty-eight million nine hundred fifty-one thousand two hundred thirty (28,951,230) shares of class B, twenty-five thousand (25,000) shares of class D, twenty-five thousand (25,000) shares of class F in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of forty five million eight hundred forty thousand five hundred nineteen Euro (EUR 45,840,519) to an amount of twenty nine million thirty eight thousand seven hundred and thirty Euro (EUR 29,038,730) by the cancellation of sixteen million eight hundred and one thousand seven hundred eighty nine (16,801,789) Class A shares.

B. Consequential amendment of the article 5 of the articles of association as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twenty nine million thirty eight thousand seven hundred and thirty Euro (EUR 29,038,730) divided into twenty five thousand (25,000) Category X Shares, (12,500) twelve thousand five hundred Class A shares, twenty eight million nine hundred fifty one thousand two hundred and thirty (28,951,230) Class B Shares, twenty five thousand (25,000) Class D Shares and twenty five thousand (25,000) Class F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each".

The share capital may be increased by the issue of new Shares upon resolution by the members meeting. The new Shares may be issued in the form of share classes.

Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular Class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to Gemcom Investment

Class B relates to the Pala HoldCo (Luxembourg) II Investment

Class D relates to the Norcast Investment

Class F relates to the Swiss Investment

Category X is not related to a Specific Investment.

In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

a. the Subscription Price of the relevant Class of Shares and the proceeds of any shareholder loans, debt certificates or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its member(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

b. any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

c. any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

d. in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

e. any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to members in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

f. the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

Any available share premium shall be distributable."

After due consideration of the agenda above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company in the amount of sixteen million eight hundred one thousand seven hundred eighty-nine Euro (EUR 16,801,789) in order to bring it from its current amount of forty five million eight hundred forty thousand five hundred nineteen Euro (EUR 45,840,519) to an amount of twenty-nine million thirty-eight thousand seven hundred thirty Euro (EUR 29,038,730) by cancellation of sixteen million eight hundred and one thousand seven hundred eighty-nine (16,801,789) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1).

The Sole Shareholder resolved that the amount of sixteen million eight hundred and one thousand seven hundred eighty-nine Euro (EUR 16,801,789) shall remain payable to the sole Shareholder pursuant to payment terms agreed between the Company and the sole Shareholder.

The Sole Shareholder moreover resolved that the amount of one million one hundred sixty-seven thousand seven hundred thirty-two Euro (EUR 1,167,732) shall remain payable to the sole Shareholder upon reduction in Canadian Dollar (CAD) at the exchange rate of 1:1.25379.

Powers are given to the sole manager of the Company in order to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

As a result of the preceding reduction of share capital, the Sole Shareholder resolved to amend the article 5 of the articles of association as set out under item B of the agenda above.

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the reduction of share capital are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

a comparu:

PALA INVESTMENTS HOLDINGS LTD, limited liability company ayant son siège social au 12 Castle Street, St. Helier, Jersey JE2 3RT, immatriculée auprès de Jersey Financial Services Commission sous sle numéro 94738,

ici représentée par Madame Nathalie Sendegeya, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«associé unique») de Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée le 17 juillet 2008 suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2065 du 26 août 2008 immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.652, et dont les statuts fut modifiés en dernier lieu en date du 20 avril 2012 suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial numéro 1347 du 31 mai 2012.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. que l'associé unique détient la totalité des seize millions huit cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-neuf (16.814.289) parts sociales de classe A, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie X, vingt-huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente (28.951.230) parts sociales de classe B, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de classe D, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de classe F, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Réduction du capital souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions huit cent quarante mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 45.840.519) au montant de vingt-neuf millions trente-huit mille sept cent

trente euros (EUR 29.038.730) par annulation de seize millions huit cent un mille sept cent quatre-vingt-neuf (16,801,789) parts sociales de catégorie A.

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-neuf millions trente-huit mille sept cent trente euros (EUR 29.038.730) divisé en vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de Catégorie X, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, vingt-huit millions neuf cent cinquante et un mille deux cent trente (28.951.230) Parts Sociales de Classe B, vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de Classe D et vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises en la forme de classes de Parts Sociales.

Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de Parts Sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A se rapporte à l'Investissement Gemcom

La Classe B se rapporte à l'Investissement Pala HoldCo (Luxembourg) II Investment

La Classe D se rapporte à l'Investissement Norcast

La Classe F se rapporte à l'Investissement Suisse

La Catégorie X ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

Pour chaque Investissement Spécifique, le Conseil de Gérance devra établir, dans les comptes internes de la Société, un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

a. le Prix de Souscription de la classe de Parts Sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

b. tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

c. toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de Parts Sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

d. au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

e. toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des Parts Sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

f. les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de réduire le capital social à concurrence d'un montant de seize millions huit cent un mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 16.801.789) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions huit cent quarante mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 45.840.519) au montant de vingt-neuf millions trente-huit mille sept cent trente euros (EUR 29.038.730) moyennant remboursement à l'associé unique et annulation de seize millions huit cent un mille sept cent quatre-vingt-neuf (16.801.789) parts sociales de class A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

L'associé unique a décidé que le montant de seize millions huit cent un mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 16.801.789) sera remboursé à l'associé unique selon les conditions de remboursement convenus entre la Société et l'associé unique.

L'associé unique a décidé en outre que le montant de un million cent soixante-sept mille sept cent trente-deux euros (EUR 1.167.732) suite à la réduction de capital actée ci-avant reste dû à l'associé unique en dollars canadiens (CAD) en appliquant le taux de change suivant 1:1.25379.

Pouvoirs sont donnés au gérant unique de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts tel que mentionné dans l'ordre du jour ci-avant sub. B

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. Sendegeya, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8470. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012092822/213.

(120129287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

A.C. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094783/9.

(120131432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juillet 2012, les décisions suivantes ont été prises:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Robert van 't Hoeft, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacob Mudde, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Joost Anton Mees, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Madame Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le mandat de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., avec adresse professionnelle à 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Monsieur Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été également élu en tant qu'administrateur-délégué pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013. Il pourra engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, tel qu'amendé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Pour la Société

Marcus Jacobus Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2012092175/50.

(120129155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Alego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.437.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012094822/10.

(120131477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Algohal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.101.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012094823/11.

(120131089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094882/10.

(120131868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Bache Global Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.297.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094883/10.

(120131874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.07.12.

Référence de publication: 2012094884/10.

(120131022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

BBGI Management HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094886/10.

(120131189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 620.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2012094918/14.

(120131750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Atlantis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012094859/10.

(120131208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012094855/10.

(120131680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Aquarius Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 16, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 58.245.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094850/10.

(120131549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Art & S, Automotive Technology & Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 71.876.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012094854/11.

(120131739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Blu Bel In S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012094898/13.

(120131511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Attica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ATTICA S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012094862/12.

(120131215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Argento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.258.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26/07/2012.

Pour ARGENTO S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2012094853/12.

(120131323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Christiania Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été enregistrés le 4 novembre 2011 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence: L110175294.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Christiania Compagnie S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012094924/14.

(120131093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L090120890.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095360/16.

(120131470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

BSI & Venture Partners S.A. Luxembourg, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094904/9.

(120131941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L100057924.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095361/16.

(120131472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L110054664.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095362/16.

(120131476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L080151677.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095359/16.

(120131466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.
